



SKI – SNOW USCC

146 Avenue de la Boisse

73000 CHAMBERY

06 95 38 94 73

E mail : skisnowuscc73@gmail.com

Site Web : www.skisnowuscc.clubffs.fr

INSCRIPTIONS AU CLUB - HIVER 2024

A la bourse aux skis les 4 et 5 novembre et ensuite **tous les lundis à partir du 13 novembre 2023** de 16h45 à 18h15 au 146 avenue de la Boisse à Chambéry (rez-de-chaussée, face à l'entrée).

Une soirée d'inscriptions aura lieu à St Pierre d'Albigny **le jeudi 9 novembre 2023 de 17h00 à 18h30** à l'Accueil Touristique, place de l'Europe.

VALIDATION DES LICENCES CARTE-NEIGE FFS

A partir de cette année, sauf pour les bénévoles faisant serre-file qui doivent passer par le club, TOUTES LES LICENCES CARTE-NEIGE devront être validées directement pas les adhérents sur le site de la FFS.

AVANTAGES

- Cela libère le club de toute la procédure administrative (questionnaire de santé ou certificat médical éventuels, document concernant les garanties d'assurance de la Licence Carte-Neige à remettre, fichet à faire remplir, signer... et à conserver par le club)
- Simplification de la comptabilité.
- Moins de travail pour les bénévoles du club (pas de saisie des Licences) et de risques d'erreurs.
- Tarifs identiques à une validation par le club.

PROCEDURE :

- Aller sur le site de la Fédération Française de Ski FFS
- Venir sur « ESPACE LICENCIE », en haut à droite
- Suivre la procédure en créant un compte avec possibilité de retrouver un ancien adhérent. Celle-ci s'adapte en fonction du demandeur et du type de Licence Carte-Neige demandé.
- Suivre le pas à pas en venant bien sur le nom du club « SKI SNOW US DES CHEMINOTS CHAMBERIENS »
- Payer par Carte-Bleue
- Dans les 6 jours, vous recevrez la Licence Carte-Neige par mail

Le club dispose d'un délai de 6 jours pour confirmer la validation de la Licence Carte-Neige en ligne, le montant de la Carte-Bleue n'étant débité qu'une fois cette confirmation faite.

Pour les anciens licenciés compétiteurs et dirigeants, « Renouveler ma Licence », en cas d'impossibilité de validation de la Licence Carte-Neige en ligne, **NE PAS FORCER** le système en créant une nouvelle licence, tout ce qui est attaché au 1^{er} numéro de Licence (monitorat fédéral, points FFS...) serait perdu. Contacter le club.

.

INSCRIPTIONS :

Malgré la validation en ligne des Licences Carte-Neige, dans **TOUS LES CAS**, la remise du bulletin d'adhésion dûment rempli et signé est obligatoire, certaines informations utiles au club ne pouvant être renseignées en ligne.

Pour les agents SNCF, le coupon devant être remis au CASI pour le règlement des sorties sera remis ou envoyé par mail à réception du bulletin d'adhésion et si la Licence Carte-Neige est validée.

Le règlement des activités (sorties du mercredi, compétition ski alpin, ski de fond et forfait saison Margériaz) se fera au club, éventuellement par Carte-Bleue lors de la bourse aux skis.

LE CLUB ADHERE AUX DISPOSITIFS :

-PASS'SPORT

Le PASS'SPORT qui permet aux enfants et jeunes de 6 à 17 ans bénéficiant de l'Allocation de rentrée scolaire d'avoir une réduction de 50 euros sur le montant d'une adhésion à un club est reconduit.

Le document de la CAF notifiant l'attribution de l'Allocation de rentrée scolaire avec un numéro de code doit être remis au club pour bénéficier de cette réduction.

La date limite de ce dispositif est fixée au 31 décembre 2023.

-CARTES OKAY pour les collégiens et PASS'REGION AURA pour les lycéens

Nouveau cette année : le conseil Départemental de la Savoie a mis en place la CARTE OKAY qui permet aux collégiens savoyards de bénéficier de 100€ fractionnables de réduction pour l'adhésion à un ou plusieurs club.

Le PASS'REGION AURA permet aux lycéens de bénéficier de 30€ sur une adhésion à un club.

Pour l'obtention de ces cartes, se renseigner auprès des collèges et lycées

-CHEQUES VACANCES ET COUPONS SPORT

N'oubliez pas de présenter les justificatifs : cartes Pass'Région et OKAY, bon de la CAF...

Compte tenu qu'il n'est pas possible de tenir compte des réductions données par les Pass'Sport, Pass'Région et carte OKAY lors de la validation des Licences Carte-Neige en ligne, celles-ci seront appliquées sur le montant des activités ou exceptionnellement remboursées.

ATTENTION

C'est la validation de la Licence Carte-Neige FFS par l'adhérent ou par le club qui concrétise l'adhésion. Il sera tenu compte uniquement des validations pour le décompte de nos effectifs.

En conséquence, même si le club a reçu le bulletin d'adhésion et le règlement des activités, il se réserve le droit de ne pas confirmer une validation tardive d'une Licence Carte-Neige FFS si les effectifs, notamment pour les sorties du mercredi, sont complets.

De même, en l'absence de validation de la Licence Carte-Neige, les forfaits saison Margériaz ne seront pas émis, la station demandant un numéro de Licence Carte-Neige valide.

IMPORTANT : EN AUCUN CAS, UNE LICENCE CARTE-NEIGE VALIDEE NE PEUT ÊTRE ANNULEE PAR LA FFS ET PAR CONSEQUENT REMBOURSEE, toutes les licences Carte-Neige ayant au minimum une assurance RC qui court dès la confirmation la validation par le club.

LE DISPOSITIF

« MA 1ère LICENCE FFS BY DECATHLON » EST RECONDUIT :

Décathlon offre une réduction de 10€ sur 7 000 nouvelles Licences Carte-Neige FFS.

CONDITIONS : Être né en 2014 et après et être dans les 7 000 premiers bénéficiaires

Ne pas avoir déjà eu de Licence Carte-Neige

En cas d'éligibilité, la réduction est faite d'office lors de la validation par internet

Les magasins Décathlon n'entrant pas dans la démarche, il est inutile de les contacter.

CERTIFICAT D'HONORABILITE POUR TOUS LES BENEVOLES ENCADRANT LES SORTIES DU MERCREDI

A partir de cette année un contrôle de l'honorabilité (casier judiciaire) sera fait par la FFS pour tous les bénévoles des sorties pour enfants, Moniteurs Fédéraux et serre-files.

Ce contrôle se fera à partir des données inscrites sur le site de la FFS lors de la validation de la Licence.

Il est donc demandé que les données concernant les noms, prénoms, date et lieu de naissance correspondent bien à celles de l'Etat Civil (tirets...), que ce soit en ligne ou sur le bulletin d'adhésion.

Cela évitera à la FFS de vous contacter pour plus de précisions en cas de rejet de la demande de renseignement par l'autorité judiciaire (erreur d'orthographe, de premier prénom...).

En cas de discordance lors de la validation de la Licence Carte-Neige en ligne, contacter le club.

FORFAITS DE SKI SAISON MARGERIAZ

Pour un renouvellement, le N° du forfait saison (14 chiffres) utilisé la saison dernière doit être noté sur le bulletin d'adhésion.

Pour une première demande, une photo pour l'établissement du forfait saison devra être envoyée directement par mail obligatoirement en format jpg à : evyschuss@free.fr (une photo prise au téléphone portable sur fond clair uni de préférence, suffit).

Les enfants nés après le 22 décembre 2017 (moins de 6 ans à l'ouverture de la station) bénéficient d'un forfait saison à 21€ à la station des Aillons-Margérial.

Pour justifier ce tarif auprès de la station, une photocopie de la carte d'identité de l'enfant ou du livret de famille sera demandée lors de l'inscription.

COMPETITION SKI ALPIN **VENEZ NOUS REJOINDRE !**

Pour les enfants et jeunes ayant un bon niveau de ski (3^{ème} étoile) et motivés, il existe un groupe compétition.

Les entraînements ont lieu les mercredis en même temps que les sorties loisirs, les dimanches et pendant les vacances scolaires de Noël et de février. Courses les samedis ou dimanches.

Transport assuré par le club au départ de St Pierre et Chambéry avec ses minibus lors des entraînements des dimanches et vacances scolaires. Informations lors des inscriptions où les entraîneurs du club seront présents.

PRE-CLUB

Lors des sorties du mercredi, il existe un groupe « Pré-club » destiné aux jeunes enfants ayant un bon niveau de ski, afin de leur permettre de découvrir le ski de compétition et d'ensuite d'intégrer le groupe compétition s'ils le désirent. Renseignez-vous lors des inscriptions.

Les stages compétition des vacances de février sont ouverts aux enfants du Pré-Club.

ENFANTS D'AGENTS SNCF

Afin de pouvoir bénéficier de la participation du CASI aux sorties de ski, le Lieu Principal d'Affectation (LPA) indiqué sur la fiche de paie de l'agent SNCF doit obligatoirement être sur le territoire du CASI de Chambéry : départements de l'Ain, Isère, Savoie et Haute-Savoie.

Une présentation de la dernière fiche de paie ainsi que le fichet remis par le club seront demandés lors du règlement des sorties à l'Espace CASI (Bibliothèque).

A VOS AGENDAS !

LE SKI JEUNE DEFI AURA LIEU LE SAMEDI 9 MARS 2024 AU MARGERIAZ

Journée ludique de ski composée de petits ateliers (saut, KL, slalom, luge, tir...). Conditions d'âge et de niveau de ski ou snowboard requis.

Les invitations seront envoyées en temps utile aux enfants concernés.